

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 7 février 2017, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : Sont présents : mesdames et messieurs les commissaires, Josée Bissonnette, Philippe Guénette, Christian Huppé, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Amélie Poirier, Hélène Roberge, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, et Sylvie Gorgeon, représentants du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : madame Anne-Marie Lécuyer, représentante du Comité de parents.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général intérimaire, Linda Fortin, directrice générale adjointe intérimaire, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Marie-Rose Vandemoortele, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Annie De Noury, directrice intérimaire du Service des ressources éducatives, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, et Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

1.1 ASSERMENTATION D'UN COMMISSAIRE-PARENT

Conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Catherine Houpert, secrétaire générale, mandatée par le directeur général intérimaire, a reçu le serment d'une commissaire représentante du Comité de parents lors de la séance de travail du 31 janvier 2017. Il s'agit de madame Anne-Marie Lécuyer. Elle a été élue représentante des parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par le Comité de parents lors de la rencontre du 26 janvier dernier.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-068-02-17

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.1. Assermentation d'un commissaire-parent
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2017
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
 - 5.1. Présentation à la population du Rapport annuel 2015-2016 de la Commission scolaire des Patriotes
6. Protecteur de l'élève / rapport annuel 2015-2016
7. Points de décision
 - Direction générale
 - 7.1. Présentation des attentes signifiées au directeur général (huis clos)
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 7.2. Mandats et composition des comités internes
 - 7.3. Nomination des membres des comités internes
 - 7.3.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.3.2. Comité de vérification
 - 7.3.3. Comité des ressources humaines

- 7.3.4. Comité consultatif de transport
- 7.3.5. Comité permanent d'étude des demandes de révision d'une décision (Comité de révision)

Service des ressources éducatives

- 7.4. Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2017-2018

Service de l'organisation scolaire

- 7.5. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2017-2018 à 2019-2020 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2017-2018 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2017-2018 / Autorisation de consultation

Service des ressources matérielles

- 7.6. Vente de lots appartenant à la Commission scolaire des Patriotes à la Ville de Saint-Basile-le-Grand
- 7.7. Création d'une servitude sur la cour de l'école J.-P.-Labarre à Varennes
- 7.8. Création d'une servitude sur une partie du lot 5 590 330 à Chambly
- 7.9. Obtention de servitudes sur des parties des lots 5 590 329 et 5 590 331 à Chambly
- 7.10. Obtention d'une servitude pour permettre l'installation de conduites, le prélèvement et le retour de l'eau d'un lac à Saint-Bruno-de-Montarville / École secondaire du Mont-Bruno

- 8. Point d'information (néant)
- 9. Affaires diverses
- 10. Protecteur de l'élève / Avis (huis clos)
- 11. Parole au public
- 12. Rapport de la présidente
- 13. Parole aux membres du Conseil
 - 13.1. Parole aux commissaires-parents
 - 13.2. Parole aux autres commissaires
- 14. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-069-02-17

Il est proposé par madame Josée Bissonnette d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2017, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Monsieur Jean-François Roberge, député de Chambly, dépose une pétition réclamant que la Commission scolaire des Patriotes présente une demande d'agrandissement de l'école secondaire de Chambly, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le but de pouvoir y scolariser les élèves en 4^e et 5^e secondaire. Il est accompagné du maire de Chambly, monsieur Denis Lavoie, et d'une trentaine de citoyens. Cette pétition a été signée par 2 460 personnes. Elle a également été déposée à l'Assemblée nationale. Il dépose également une lettre de sa part, présentant ses arguments en faveur de ce projet. Il demande que la Commission scolaire des Patriotes analyse les avantages et la faisabilité de ce projet, considérant que les règles budgétaires ont, selon lui, été modifiées de manière à permettre un tel agrandissement.

Madame Hélène Roberge rappelle avoir rencontré monsieur Jean-François Roberge à ce sujet en août 2016. Elle indique être en communication avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur depuis le mois de septembre à ce sujet. Elle a eu pour réponse à ce jour que le fait qu'il n'y ait pas

de manque d'espace ne permet pas de présenter une telle demande. La préparation d'une demande d'agrandissement nécessite plusieurs semaines de travail et il n'est donc pas souhaitable d'en préparer une si elle n'a pas de chance raisonnable de succès. Toutefois, les échanges se poursuivront avec le ministère. Elle fait état des modifications qui ont été apportées aux règles budgétaires et au sujet desquelles elle échangera avec le ministère, bien que pour le moment celles-ci ne trouvent pas application dans le cas de la ville de Chambly.

Un parent de Boucherville, résidente de la rue Paul-Doyon, est accompagné de deux autres parents. Elles sont en désaccord avec le fait que leur section de rue soit demeurée rattachée à l'école Les Jeunes Découvreurs, plutôt que d'être déplacée vers l'école De La Broquerie, comme cela avait été proposé au début de la consultation. Elles jugent que cela exposera leurs enfants à être transférés d'école, sans protection pour la fratrie, puisqu'ils sont les seuls à être transportés. Elle demande une rencontre avec les représentants de la commission scolaire.

Madame Roberge rappelle les raisons pour lesquelles ce nouveau plan de répartition a été adopté. Elle indique que la solution choisie est celle qui était le plus équitable pour le plus grand nombre d'élèves possible. L'objectif est de favoriser la plus grande stabilité possible, mais sans pouvoir la garantir à tout prix à toutes les familles. Elle rappelle que des mesures transitoires ont été adoptées afin de permettre aux élèves de ne pas être transférés à nouveau, en raison du plan de répartition nouvellement adopté.

Un parent de Boucherville est en désaccord avec la modification du critère de l'ancienneté, puisqu'à la suite d'un retour à l'école de secteur, après un transfert en raison de surplus, son enfant aura moins d'ancienneté que les autres n'ayant jamais été transférés, si bien qu'en cas de surplus par la suite, il sera à nouveau identifié pour un transfert. Elle suggère qu'en cas de transfert d'un élève, qui a des frères et sœurs cadets âgés de moins de 5 ans, ceux-ci puissent aussi être inscrits et protégés dans l'école d'adoption, de la même façon que s'ils étaient aussi à l'école au moment du transfert du premier (article 7.3.2 de la Politique).

Madame Roberge rappelle la grande complexité du processus d'inscription et la difficulté de tenir compte à la fois de l'ancienneté, de la fratrie, de la distance, en étant le plus équitable possible pour tous. Elle indique que les éléments soumis seront pris en compte l'an prochain, lors de la prochaine révision de la politique.

Un parent de Boucherville résidant de la rue Paul-Doyon indique qu'elle est en désaccord avec le fait que cette portion de rue ait été affectée à l'école Les Jeunes Découvreurs, puisque l'école déborde déjà et que les élèves de cette rue seront les premiers visés en cas de transferts.

Madame Roberge rappelle le processus de consultation qui a mené à l'adoption du nouveau plan de répartition. Le résultat final ne peut pas être parfait, mais l'objectif est de tendre vers le maximum de stabilité possible.

Un parent du comité demandant l'ouverture d'une école primaire alternative à Sainte-Julie demande quels sont les développements en lien avec ce dossier.

Madame Roberge indique que le comité s'est rencontré et qu'une recommandation sera présentée au conseil des commissaires à la fin mars, pour une consultation en avril et mai.

Monsieur Denis Lavoie, maire de la ville de Chambly, indique qu'il comprend bien que des critères sont établis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en matière d'agrandissement d'école. Il souligne que de nombreux développements domiciliaires se sont construits dans sa ville, lesquels ont attiré de nouvelles familles et des enfants. Il demande que soit envisagé dès maintenant l'agrandissement de l'école secondaire de Chambly, afin d'accueillir ces nouveaux enfants. Il demande que soient analysées dès maintenant la faisabilité du projet et les caractéristiques techniques d'un tel projet, afin d'être en mesure de le présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Madame Roberge souligne la proactivité de la commission scolaire en cette matière. Elle rappelle que le ministère ne reconnaît dans les prévisions que les enfants déjà nés et emménagés sur un territoire et non pas les développements domiciliaires en construction.

5.1 Présentation du rapport annuel 2015-2016

Madame Hélène Roberge, présidente, monsieur Luc Lapointe, directeur général intérimaire, et madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présentent le rapport annuel 2015-2016 de la Commission scolaire des Patriotes.

Ce rapport peut être consulté sur le site Web, de même que les rapports annuels des années précédentes.

6. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / RAPPORT ANNUEL 2015-2016

Le rapport annuel 2015-2016 est présenté par madame Maude Rousseau, Protecteur de l'élève. Ce rapport est joint au rapport annuel 2015-2016 de la Commission scolaire des Patriotes à son annexe 2. Il est disponible sur le site Web de la commission scolaire.

Madame Maude Rousseau reçoit les commentaires et répond aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

7. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

7.1 Présentation des attentes signifiées au directeur général

Huis clos

C-070-02-17 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 55.

Retour à l'assemblée publique

C-071-02-17 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 30.

Considérant le rapport sur les attentes signifiées et le plan d'action du directeur général;

C-072-02-17 Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

Que les membres du Conseil des commissaires prennent acte du rapport sur les attentes signifiées et du plan d'action du directeur général, tels que présentés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

7.2 Mandats et composition des comités internes

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique*, le *Règlement sur le transport des élèves* et la *Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève* prévoient que le Conseil des commissaires doit instituer certains comités;

Considérant que le Conseil des commissaires souhaite par ailleurs maintenir un Comité permanent d'étude des demandes de révision d'une décision (Comité de révision);

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer le nombre de membres de chacun de ces comités et la durée de leur mandat, lorsque cela n'est pas prévu par une loi, un règlement ou une politique;

Considérant que les membres du Conseil des commissaires souhaitent qu'un commissaire représentant le Comité de parents soit membre de chacun des comités, à l'exception du Comité consultatif de transport, puisque ce dernier compte déjà un représentant du Comité de parents parmi ses membres;

C-073-02-17 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'instituer les comités suivants, lorsque leur existence n'est pas prévue par une loi, un règlement ou une politique, avec le nombre de membres suivants et les mandats suivants;

Que la durée du mandat des membres de chacun des comités soit de deux ans, ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par de nouvelles nominations effectuées par le Conseil des commissaires :

Comité de gouvernance et d'éthique

Il a pour mandats additionnels à ceux prévus à la *Loi sur l'instruction publique* de s'assurer de la formation des nouveaux commissaires et de la formation continue de l'ensemble des membres du Conseil des commissaires.

Il est composé de cinq membres, dont la présidente.

Comité de vérification

Il est composé des mêmes membres que le Comité exécutif.

Comité des ressources humaines

Il est composé de cinq membres, dont la présidente et le vice-président, et de deux substituts, dont un commissaire représentant le Comité de parents.

Il a pour mandats additionnels à ceux prévus à la *Loi sur l'instruction publique* de présenter une recommandation au Conseil des commissaires au début de chaque année scolaire au sujet des attentes signifiées au Directeur général et au sujet de son évaluation à la fin de chaque année scolaire.

Il a aussi pour mandat additionnel, au besoin, de déléguer trois de ses membres afin de procéder aux entrevues de sélection pour les postes de directeur général, de directeur général adjoint et de directeur de service.

Comité permanent d'étude des demandes de révision d'une décision (Comité de révision)

Il est composé de trois commissaires élus (dont un responsable), de cinq commissaires élus substituts (dont un responsable substitut), d'un commissaire-parent, d'un commissaire-parent substitut et d'un membre de la direction générale (désigné par le directeur général, selon le cas à l'étude).

Il a pour mandat d'étudier les demandes de révision, d'entendre les parties en cause et de présenter au Conseil des commissaires un rapport de ses observations et, s'il l'estime opportun, de présenter ses recommandations, conformément à la *Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.3 Nomination des membres des comités internes

Madame Hélène Roberge, présidente, introduit le sujet et madame Catherine Houpert, secrétaire générale, explique la procédure d'élection prévue aux Règles de procédure pour les assemblées du Conseil des commissaires. L'élection se fait pour tous les postes d'un même comité à la fois, au scrutin secret.

Nomination de deux scrutateurs

C-074-02-17 Monsieur Alain Langlois propose que madame Annie De Noury et monsieur Pierre Girard agissent comme scrutateurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Comité de gouvernance et d'éthique

Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature

C-075-02-17 Monsieur Alain Langlois propose sa candidature.

Monsieur Jean-François Meilleur propose sa candidature.

Monsieur Philippe Guénette propose sa candidature.

Madame Isabel Godard propose monsieur Normand Boisclair.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

C-076-02-17 Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Acceptation ou refus de mise en candidature

Sur appel de la présidente, monsieur Normand Boisclair accepte sa mise en candidature.

Madame Hélène Roberge déclare messieurs Alain Langlois, Jean-François Meilleur, Philippe Guénette et Normand Boisclair élus membres du Comité de gouvernance et d'éthique.

Comité des ressources humaines

Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature

C-077-02-17 Monsieur Normand Boisclair propose madame Isabel Godard.

Madame Isabel Godard propose madame Sylvie Gorgeon au poste de substitut.

Monsieur Ronald Tremblay propose sa candidature.

Madame Carole Vigneault propose sa candidature.

Madame Josée Bissonnette propose sa candidature au poste de substitut.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

C-078-02-17 Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Acceptation ou refus de mise en candidature

Sur appel de la présidente, mesdames Isabel Godard et Sylvie Gorgeon acceptent leurs mises en candidature.

Madame Hélène Roberge déclare mesdames et messieurs Isabel Godard, Sylvie Gorgeon, Ronald Tremblay, Carole Vigneault et Josée Bissonnette élus membres et membres substitués du comité des ressources humaines.

Comité consultatif de transport

Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature

C-079-02-17 Monsieur Alain Langlois propose monsieur Gaétan Marcil.

Monsieur Gaétan Marcil propose monsieur Alain Langlois.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

C-080-02-17 Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Acceptation ou refus de mise en candidature

Sur appel de la présidente, messieurs Gaétan Marcil et Alain Langlois acceptent leurs mises en candidature.

Madame Hélène Roberge déclare messieurs Gaétan Marcil et Alain Langlois élus membres du Comité consultatif de transport.

Comité de révision – poste de responsable

Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature

C-081-02-17 Madame Valérie La Madeleine propose sa candidature.

Madame Carole Vigneault propose sa candidature.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

C-082-02-17 Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présentation des candidats

Sur appel de la présidente, madame Valérie La Madeleine présente sa candidature.

Sur appel de la présidente, madame Carole Vigneault présente sa candidature.

Scrutin et décompte

On procède à un scrutin.

Résultat du scrutin

Madame Hélène Roberge annonce le résultat du scrutin pour le poste de responsable du Comité de révision. Madame Valérie La Madeleine est déclarée élue.

Comité de révision – autres postes

Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature

C-083-02-17 Madame Valérie La Madeleine propose madame Veronique Morel.

Monsieur Alain Langlois propose madame Carole Vigneault.

Madame Veronique Morel propose madame Amélie Poirier au poste de substitut.

Monsieur Alain Langlois propose monsieur Ronald Tremblay au poste de substitut.

Monsieur Alain Langlois propose madame Josée Bissonnette au poste de substitut.

Monsieur Gaétan Marcil se propose au poste de substitut.

Monsieur Jean-François Meilleur se propose au poste de substitut.

Madame Isabel Godard propose madame Sylvie Gorgeon au poste de commissaire-parent.

Monsieur Normand Boisclair propose madame Isabel Godard au poste de commissaire-parent substitut.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

C-084-02-17 Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Acceptation ou refus de mise en candidature

Sur appel de la présidente, mesdames Veronique Morel, Carole Vigneault, Amélie Poirier, Josée Bissonnette, Sylvie Gorgeon et Isabel Godard ainsi que monsieur Ronald Tremblay acceptent leur mise en candidature.

Madame Hélène Roberge déclare mesdames et messieurs Veronique Morel, Carole Vigneault, Amélie Poirier, Josée Bissonnette, Sylvie Gorgeon et Isabel Godard, Ronald Tremblay, Gaétan Marcil et Jean-François Meilleur élus membres et membres substitués du Comité de révision.

Nominations

Considérant la structure de comités adoptée par le Conseil des commissaires par la résolution numéro CC-073-02-17;

C-085-02-17 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

De désigner les commissaires suivants afin de faire partie de ces comités :

7.3.1 Comité de gouvernance et d'éthique

- Hélène Roberge, présidente
- Alain Langlois
- Jean-François Meilleur
- Philippe Guénette
- Normand Boisclair, commissaire-parent

7.3.2 Comité consultatif de transport

- Gaétan Marcil
- Alain Langlois

7.3.3 Comité des ressources humaines

- Hélène Roberge, présidente
- Alain Langlois, vice-président
- Isabel Godard, commissaire-parent
- Ronald Tremblay
- Carole Vigneault
- Josée Bissonnette, substitut
- Sylvie Gorgeon commissaire-parent substitut

7.3.4 Comité permanent d'étude des demandes de révision d'une décision (Comité de révision)

- Valérie La Madeleine, responsable
- Veronique Morel
- Carole Vigneault
- Sylvie Gorgeon, commissaire-parent
- Josée Bissonnette, responsable substitut
- Amélie Poirier, substitut
- Ronald Tremblay, substitut
- Gaétan Marcil, substitut
- Jean-François Meilleur, substitut
- Isabel Godard, commissaire-parent substitut

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources éducatives

7.4 Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2017-2018

Madame Annie De Noury, directrice intérimaire du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances;

Considérant les avis des instances ayant répondu à la consultation concernant l'offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant l'évolution du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers;

Considérant que l'offre de services est réajustée annuellement;

Considérant que l'offre de services s'appuie sur la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*;

C-086-02-17

Il est proposé par madame Josée Bissonnette :

D'adopter l'offre modifiée de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2017-2018 avec l'ajout d'un type de regroupement au secondaire pour les élèves de 15 ans et plus qui fréquentaient une classe d'enseignement spécialisé au 1^{er} cycle du secondaire, n'ayant toutefois pas réussi les exigences de la fin du 3^e cycle du primaire ou de la fin du premier cycle du secondaire, et qui ne veulent pas fréquenter un parcours de formation axé sur l'emploi.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

7.5 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2017-2018 à 2019-2020 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2017-2018 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2017-2018 / Autorisation de consultation

Madame Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant la prescription faite par la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles ainsi que la liste et les actes d'établissement des écoles et des centres;

Considérant qu'en vertu des articles 79 et 101 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit être consulté lorsqu'il y a modification ou révocation de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre;

Considérant qu'en vertu de l'article 193 paragraphe 2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

Considérant qu'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire de la commission scolaire doit être consultée sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

C-087-02-17 Il est proposé par madame Amélie Poirier :

Que les documents déposés à l'annexe ACC-008-02-17 intitulés « Projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 », « Projet de liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2017-2018 » et « Projet d'actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2017-2018 » soient adoptés afin d'être soumis à la consultation, conformément aux prescriptions faites par la *Loi sur l'instruction publique*.

La date de retour de la consultation étant fixée au 10 mars 2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

7.6 Vente de lots appartenant à la Commission scolaire des Patriotes à la Ville de Saint-Basile-le-Grand

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est propriétaire de six lots vacants dans la ville de Saint-Basile-le-Grand et que ceux-ci ont été acquis par la Commission scolaire Mont-Fort à la Ville de Carignan en 1982 pour défaut de paiement de taxes scolaires;

Considérant que le 12 octobre 2016, le Service des ressources matérielles recevait, de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, une offre en vue d'acquérir les six lots lui appartenant;

Considérant que l'offre de la Ville consiste à acquérir les terrains totalisant une superficie de 23 172,9 m² à un taux de 1,70 \$/m², pour un total de 39 393,93 \$ majoré des taxes à la consommation;

Considérant que ces terrains sont tous situés en zone agricole et ne représentent pas d'intérêt pour la Commission scolaire des Patriotes quant à la possibilité d'utilisation dans le cadre d'un besoin d'ajout d'espace éventuel;

Considérant que les frais encourus pour la rédaction de l'acte de vente requis seront assumés par la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

C-088-02-17 Il est proposé par madame Veronique Morel :

De mandater le Service des ressources matérielles afin qu'il poursuive les démarches avec la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de rédiger un acte de vente pour la transaction des lots lui appartenant;

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis afin de conclure cet acte de vente, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.7 Création d'une servitude sur la cour de l'école J.-P.-Labarre à Varennes

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la demande d'obtention d'une servitude à l'école J.-P.-Labarre de la part de la Direction des services techniques du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME);

Considérant que la demande de servitude est en faveur du centre d'hébergement De Lajemmerais, adjacent à l'école et situé sur la rue D'Youville, permettrait au centre d'hébergement d'aménager une terrasse extérieure à l'avant pour ses résidents, en déplaçant quatre (4) espaces de stationnement sur une partie du terrain de l'école;

Considérant que les frais encourus pour la modification du certificat de localisation de l'école et pour la rédaction de la servitude par un notaire seront assumés par la Direction des services techniques du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME);

Considérant les discussions entre la Direction des services techniques du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) et la direction de l'école quant à l'aménagement de quatre (4) espaces de stationnement sur une partie du terrain de l'école;

Considérant que le Conseil d'établissement de l'école J.-P.-Labarre a été informé du projet;

C-089-02-17 Il est proposé par monsieur Gaétan Marcil :

De mandater le Service des ressources matérielles afin qu'il entreprenne les démarches requises auprès d'un notaire pour la création d'une nouvelle servitude en faveur du centre d'hébergement De Lajemmerais;

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis afin de conclure cet acte de servitude, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.8 Création d'une servitude sur une partie du lot 5 590 330 à Chambly

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la construction de l'école primaire Madeleine-Brousseau à Chambly;

Considérant que l'école nécessite des infrastructures pour son alimentation électrique et ses besoins en communications;

Considérant que le tracé proposé nécessite une servitude sur le lot 5 590 330 appartenant à la Commission scolaire des Patriotes, en faveur d'Hydro-Québec;

C-090-02-17 Il est proposé par monsieur Christian Huppé :

De mandater le Service des ressources matérielles afin qu'il entreprenne les démarches requises auprès d'un notaire pour la création d'une nouvelle servitude en faveur d'Hydro-Québec;

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis afin de conclure cet acte de servitude, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.9 Obtention de servitudes sur des parties des lots 5 590 329 et 5 590 331 à Chambly

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la construction de l'école primaire Madeleine-Brousseau à Chambly;

Considérant que l'école nécessite des infrastructures pour son alimentation électrique et ses besoins en communications;

Considérant que le tracé proposé nécessite des servitudes sur les lots 5 590 329 et 5 590 331, propriétés de la Ville de Chambly, en faveur de la Commission scolaire des Patriotes et d'Hydro-Québec;

Considérant les discussions entre la Ville de Chambly et la Commission scolaire des Patriotes;

C-091-02-17 Il est proposé par monsieur Christian Huppé :

De mandater le Service des ressources matérielles afin qu'il entreprenne les démarches requises auprès d'un notaire pour l'obtention de nouvelles servitudes en faveur de la Commission scolaire des Patriotes et d'Hydro-Québec;

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis afin de conclure ces actes de servitude, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.10 Obtention d'une servitude pour permettre l'installation de conduites, le prélèvement et le retour de l'eau d'un lac à Saint-Bruno-de-Montarville / École secondaire du Mont-Bruno

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant l'implantation des mesures du projet de services écoénergétiques autorisé par le Comité exécutif en février 2016 (résolution numéro E-032-02-16);

Considérant que l'utilisation de l'eau du lac situé à proximité de l'école secondaire du Mont-Bruno, afin de mettre en place un système géothermique pour climatiser l'école, permettrait des économies supplémentaires de plus de 10 000 \$ annuellement comparativement à des méthodes de forage traditionnelles;

Considérant que le Groupe Lobato autorise la Commission scolaire des Patriotes à installer des conduites, à prélever et retourner l'eau d'un lac lui appartenant, ce qui nécessite la mise en place d'une servitude;

Considérant qu'en contrepartie de l'utilisation de l'eau du lac, la Commission scolaire des Patriotes remettra annuellement, et pour une période de 10 ans, la somme de 3 500 \$ au Groupe Lobato;

Considérant que, pour cette même période de 10 ans, le Groupe Lobato versera annuellement, sous forme de dons, des bourses au Club de sciences de l'école secondaire du Mont-Bruno, afin de soutenir le travail d'élèves dans le cadre de la réalisation de projets à caractère scientifiques;

Considérant que les frais encourus pour la modification du certificat de localisation de l'école et pour la rédaction de la servitude par un notaire seront assumés par la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que le Conseil d'établissement de l'école secondaire du Mont-Bruno a été informé du projet;

C-092-02-17 Il est proposé par madame Carole Vigneault :

De mandater le Service des ressources matérielles afin qu'il entreprenne les démarches requises auprès d'un notaire pour la création d'une nouvelle servitude en faveur de la Commission scolaire des Patriotes afin de lui permettre l'installation de conduites, le prélèvement et le retour de l'eau d'un lac appartenant au Groupe Lobato;

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis afin de conclure cet acte de servitude, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. POINT D'INFORMATION

Néant

9. AFFAIRES DIVERSES

Néant

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter d'abord les points 11 à 13.

11. PAROLE AU PUBLIC

Néant

12. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Participation à l'activité Poignées de main 2017 organisée par le Conseil municipal de Boucherville et l'Association des gens d'affaires de Boucherville en compagnie des commissaires du secteur
- Participation à l'inauguration du 350^e anniversaire de Boucherville

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Plusieurs communiqués ont été publiés sur divers sujets.
- Aucune entrevue à signaler

ACTIVITÉS CSP

- Soirées de consultation sur le Plan stratégique de la CSP
- Participation à la remise de diplômes de la cohorte de finissants du volet d'éducation internationale de l'école secondaire De Mortagne en compagnie du vice-président
- Expo-Sciences à l'école secondaire du Mont-Bruno en compagnie de la commissaire du secteur. La finale régionale aura lieu à cette école du 23 au 25 mars.
- Inauguration de l'école Madeleine-Brousseau à Chambly en compagnie du commissaire du secteur et du directeur général adjoint

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Information : Rencontre de représentants du CA avec la ministre responsable de la Montérégie, madame Lucie Charlebois
- Rappel : Prochaine formation RCSM, le 18 mars par monsieur Marc St-Pierre
- Rencontre du Conseil général de la FCSQ
- Rencontre de la commission permanente de la Mission éducative de la FCSQ

SEMAINE DES ENSEIGNANTS ET DES ENSEIGNANTES

Madame la présidente profite de la Semaine des enseignants et des enseignantes dont le thème est « Grâce à vous, je grandis, je réussis » pour souligner leur rôle essentiel dans la réussite des élèves. Au nom du Conseil des commissaires, elle les remercie pour leur engagement et leur travail auprès des jeunes.

13. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 Parole aux commissaires-parents

Madame Isabel Godard fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents, notamment les capsules Parents-Plus de la table de concertation jeunesse de la Vallée-des-Patriotes.

Monsieur Normand Boisclair indique que le Comité de parents organise de nouvelles conférences à l'intention des parents sous l'appellation « Les Rendez-vous du Comité de parents ».

13.2 Parole aux autres commissaires

Monsieur Gaétan Marcil souligne la semaine des enseignantes et enseignants et en profite pour remercier tout particulièrement ceux des écoles de la ville de Varennes. Il est par ailleurs heureux de constater la nomination d'un commissaire-parent représentant le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Madame Josée Bissonnette souligne également la semaine des enseignantes et des enseignantes. Elle invite ses collègues à un souper-bénéfice le 20 février pour la fondation de l'école secondaire De Mortagne.

10. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Huis clos

C-093-02-17 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 22 h 20.

Retour à l'assemblée publique

C-094-02-17 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 30.

C-095-02-17 Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

De prendre acte de l'avis du Protecteur de l'élève dans le dossier numéro DP020217, daté du 2 février 2017, et du fait que celui-ci clôt le dossier de cette plainte, sans présenter de recommandation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-096-02-17 À 22 h 30, il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

CH/lc

Secrétaire générale